

VARENNES

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Calendrier des collectes

2018

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Voir au verso pour plus d'informations.

-  Résidus domestiques
-  Matières organiques
-  Matières recyclables
-  Arbres de Noël naturels
-  Volumineux
-  Feuilles et chaume
-  Déchiquetage
-  Branches

Les matières doivent être placées en bordure de rue après 19 h la veille du jour de la collecte, ou **avant 7 h le matin même** et retirées avant 23 h le jour de la collecte.



MATIÈRES RECYCLABLES | Plastique, verre, métal, papier et carton.

Toutes vos matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle dans le bac bleu. Les surplus occasionnels sont acceptés à côté des bacs.



MATIÈRES ORGANIQUES | Résidus alimentaires, résidus de jardinage, papier et carton souillés.

Début de la collecte des matières organiques aux deux semaines de janvier à la fin mars, et chaque semaine jusqu'en décembre. Toutes vos matières organiques doivent être déposées dans l'Organibac. Les surplus occasionnels incluant les résidus de jardinage sont acceptés à côté des bacs dans des sacs de papier ou une poubelle de 100 litres avec couvercle. **Aucun type de sac de plastique n'est accepté.**

NOUVEAU



JOURNÉE DÉCHIQUETAGE | Écocentre secteurs Nord (Contrecœur) et Sud (Varences) | samedi 8 septembre

Apportez vos documents confidentiels pour qu'ils soient déchiquetés de façon sécuritaire.



VOLUMINEUX | Meubles, appareils ménagers, baignoires, réservoir d'eau chaude, BBQ sans bonbonne, etc.

Les matériaux de construction et les appareils informatiques et électroniques ne sont pas acceptés à la collecte des articles volumineux et doivent être apportés à l'Écocentre. **Si vos articles sont encore utilisables**, plutôt que de les mettre en bordure de rue, pensez aux maisons d'entraide, aux centres d'action bénévole et à l'Écocentre !

Période de déménagement : Entre le 11 juin et le 13 juillet 2018, vous pouvez déposer vos articles volumineux le jour de la collecte des résidus domestiques.



ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Secteur Sud : 1975, ch. de l'Énergie, Varences | Secteur Nord : 4111, rte Marie-Victorin, Contrecœur

Matières acceptées gratuitement en tout temps : résidus domestiques dangereux (RDD), matériel informatique et électronique, pneus usés avec ou sans jantes, bonbonnes de propane, petits appareils à moteur (balayeuse, mélangeur, etc.), matelas et appareils réfrigérants.

Des frais s'appliquent pour les autres matières. Consultez le site Web pour les heures d'ouverture et autres informations.



FEUILLES ET CHAUME | Huit collectes spéciales de feuilles et de chaume.

Les sacs de plastique ne sont pas acceptés. Utilisez des sacs de papier ou de plastique **compostable**.

NOUVEAU



BRANCHES | Longueur : 3 pieds à 3½ pieds | Diamètre : 2 pouces à 2½ pouces

Les branches devront être attachées en ballot de 20 kg maximum chacune et placées en bordure de rue, le feuillage vers la résidence.



ARBRES DE NOËL NATURELS | Collecte porte-à-porte.

Les arbres doivent être déposés en bordure de rue **avant 7 h le matin**, le feuillage vers la résidence et dégarnis de toutes décorations.



RÉSIDUS DOMESTIQUES

IMPORTANT ! Prenez note que les collectes des résidus domestiques (bac noir) sont aux deux semaines pendant toute l'année.